



L'Écho de Barkmere – août 2024

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue samedi le 10 août 2024 :

ANNONCES

Le maire Luc Trépanier a invité toute la population à une séance de consultation publique qui se tiendra le samedi 24 août au Centre communautaire et en même temps virtuellement sur Zoom. Le Conseil y présentera son projet de révision du plan d'urbanisme de la Ville et les changements réglementaires qui en découleront.

Nous vous rappelons l'importance de répondre au sondage pour l'étude socio-économique visant à supporter le projet d'aire protégée en amont du Lac des Écorces. Cela prend environ 10 à 15 minutes seulement. Vous pouvez accéder au sondage en suivant [ce lien](#).

SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

L'administration a avisé le propriétaire du terrain où est situé le parc des Résidents de l'intention de la Ville d'acquérir ce terrain par achat ou par expropriation. Les négociations suivent leur cours.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Mme Annie Larocque a été nommée directrice générale adjointe de la Ville de Barkmere, une position laissée vacante par suite du départ de l'ancien inspecteur Marc-André Paquin. Annie continuera d'occuper ses fonctions d'inspecteur de la Ville. Nous la félicitons pour cette nomination.

NOUVEAUX CONTENEURS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES

La Ville a procédé à l'achat de 12 conteneurs semi-enfouis pour les matières résiduelles domestiques, qui remplaceront les conteneurs actuels dans la zone du débarcadère et au chemin Duncan. Ces nouveaux conteneurs, en plus d'être visuellement plus esthétiques, seront également plus facile d'accès, et leur ouverture permettra de contrôler la grosseur des matières déposées.

Une seule soumission a été reçue à la suite de l'appel d'offres public, soit celle du *Groupe Environnemental Ecoloxia*, pour un montant de 108 094\$ plus les taxes applicables. Pour leur installation, deux soumissions ont été reçues, soit de *Gilbert Miller et Fils*, et de *Paysagistes Northland*. Le Conseil a retenu la plus basse, celle de *Paysagistes Northland*, au montant de 65 000\$ plus les taxes applicables.

Les fonds pour ce projet proviennent entièrement du programme TECQ 2021-2024.

QUAIS DE LOCATION SUPPLÉMENTAIRES

Pour donner suite à la demande accrue, la Ville a procédé à l'achat de quais de location supplémentaire, pour la zone « B » (la première à gauche des quais temporaires de 6 heures). Ces quais flottants s'ajouteront au bout du quai actuel et créeront 8 places supplémentaires.

Deux soumissions ont été reçues, soit des *Industries A. J. A.* et de *Quais Laurentiens*. Le Conseil a retenu la plus basse, celle des *Industries A.J.A.*, au montant de 40 930\$ plus les taxes applicables. Cette entreprise avait déjà fourni les quais actuels pour les sections « A » et « B ».

Les fonds pour cet achat proviennent entièrement du programme TECQ 2021-2024.

SUBVENTION TECQ 2024-2028

Le programme de subvention pour les infrastructures municipales basé sur la redistribution de la taxe fédérale d'essence a finalement été renouvelé. Le ministère des Affaires municipales a confirmé le montant disponible pour des projets d'infrastructure à la Ville de Barkmere, soit 517 000\$.

PREMIERS RÉPONDANTS

Plus tôt cette année, la Ville avait signifié son intention de ne pas renouveler l'entente avec la municipalité d'Arundel pour la fourniture d'un service de premiers répondants. Depuis, les municipalités de Montcalm et d'Huberdeau ont approché la Ville de Mont-Tremblant, pour la fourniture de ce service, à partir de la caserne d'incendie de Montcalm.

L'offre de Mont-Tremblant est moins dispendieuse que le service d'Arundel, mais ne couvre que les appels de niveau 1 et 2, soit les arrêts respiratoires et/ou cardiaques, les chocs anaphylactiques et les traumatismes importants.

Le Conseil a donc demandé à la Ville de Mont-Tremblant d'inclure la Ville de Barkmere, dans son offre finale de service aux deux autres municipalités, à recevoir au début du mois de septembre. L'entente est un projet pilote d'une durée d'un an, après quoi les parties pourront juger de la pertinence de la prolonger. Dans notre cas, la capacité d'intervention sur le Lac et le temps de réponse seront déterminants.

La Ville poursuivra quand même les initiatives de sécurité publique qu'elle a planifiées, soit l'acquisition de défibrillateurs, la fourniture de cours de premiers soins, et la distribution d'information pertinente sur l'importance d'assurer sa sécurité personnelle dans un contexte de résidences moins accessibles, dans une zone rurale et forestière.

IDENTIFICATION DES ADRESSES SUR LE LAC DES ÉCORCES

Le Conseil a approuvé la deuxième phase du plan d'identification des adresses des résidences de Barkmere pour la sécurité civile, en procédant à l'achat des plaques d'adresse pour les propriétés situées sur le Lac des Écorces. Dès qu'elles seront reçues, la Ville procédera à leur installation sur les quais autour du Lac.

Ceci permettra aux services de sécurité publique (incendie, premiers répondants) de pouvoir identifier les résidences plus rapidement en cas d'intervention. Les quais ont été choisis afin de standardiser l'endroit où elles seront visibles.

COMMENTAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le conseiller Jake Chadwick a fait le point sur les travaux de recherche et d'élimination du myriophylle à épis. Au total, 84 plantes ont été trouvées et enlevées depuis le début de l'été. Il s'agit d'une réduction bienvenue par rapport aux 400 plantes trouvées l'été dernier. Cette bonne nouvelle s'accompagne d'une mise en garde : la visibilité sur le lac a été difficile cet été et continuera de l'être avec les tempêtes que nous avons eues dernièrement. Nous remercions à nouveau Anne Létourneau et Sylvain Miller pour leurs efforts et leur dévouement.

Nous rappelons aux résidents qu'ils doivent enregistrer leurs activités de surveillance des rives dans le cadre du programme PACE en remplissant le formulaire Google qui se trouve [ici](#).

LUMIÈRES SUR LES QUAIS ET BANDES RÉFLÉCHISSANTES

La Ville souhaite vous rappeler qu'il est interdit d'installer des lumières sur les quais. Cependant, il est impératif d'assurer la sécurité de tous. Chaque quai doit être équipé de bandes réfléchissantes visibles sur au moins deux de ses côtés. Ces bandes permettent aux bateaux et autres usagers du lac de repérer facilement les quais, lorsqu'il y a une faible visibilité sur le lac.

RAPPEL – FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Nous avons eu un appel concernant des feux d'artifice sur le lac. Nous tenons à vous rappeler qu'en vertu de l'article 270 sur les nuisances, ceux-ci sont interdits sur l'ensemble du territoire. Les particules de ces feux d'artifice sont nuisibles à la santé du lac ainsi qu'à la forêt environnante.

100^E DE BARKMERE



Le comité du 100^e anniversaire de Barkmere, qui aura lieu en 2026, travaille activement à l'organisation des festivités à venir. Nous invitons tous les citoyens à cliquer sur le deuxième lien dans le courriel, qui mène à un document sollicitant votre participation pour aider à documenter l'histoire de notre ville.



Photo du lac mardi dernier
Photo par : Daphné Trépanier-Mehnert

Pour plus de détails, consultez le procès-verbal de la réunion du Conseil qui sera affiché sur le site Web de la Ville une fois qu'il sera ratifié, généralement quelques jours suivant la prochaine réunion du Conseil.